

AVIS PUBLIC



Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS est par les présentes diffusé qu'un certificat de conformité a été délivré le 9 février 2015 par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard du règlement suivant :

01-279-40 Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)

En conséquence, le Règlement numéro 01-279-40 adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie tenue le 19 janvier 2015 est réputé conforme au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement précité est entré en vigueur le 9 février 2015.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 19 février 2015.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,
Patrick Martel